

Collège Janson de Sailly - site Eugène Delacroix

**Présentation 6^{ème}
Samedi 3 septembre 2022**



Colette



Roland Garros

Une réunion de rentrée



Samedi 3 septembre 2022

9 heures et 10 heures et demie

Salle Clermont

Mardi 6 septembre 2022

18 heures

Site Delacroix

Informations générales

**Rencontre avec les professeurs
par classe**

La cité mixte régionale Janson de Sailly



Le Collège



Site Delacroix
6^{ème} / 5^{ème}

Site Janson
5^{ème} 12 / 4^{ème}
/ 3^{ème}

(730 élèves)

(770 élèves)

Dispositifs spécifiques :

- ULIS
- DIEP
- UPE2A

Le Lycée



Le second Cycle
2^{nde} / 1^{ère} / T^{ale}

Les CPGE

Bacs
Général/STI2D
(1150 Lycéens)

(1350 étudiants)

Un encadrement scolaire important

- **Equipe de direction**

un Chef d'établissement :

Monsieur Fournié

une Principale adjointe :

Madame Bouaouina

un Administrateur :

Monsieur Guillen

une Attachée d'intendance :

Madame Kasperski

- **Equipe de Vie Scolaire**

2 CPE Site Delacroix :

Monsieur Freire (5^{ème})

Madame Grécourt (6^{ème})

7 Assistants d'éducation

- **Personnels enseignants**

95 Professeurs

1 Documentaliste

- **Secteur médico-social**

1 Infirmière

1 Assistant social

1 médecin scolaire

1 Psychologue

- **Personnels**

2 Personnels administratifs

11 Agents

Projet d'établissement - Janson 2026

4 axes stratégiques

Vivre ensemble dans une cité éco-responsable

Accompagner l'élève et l'étudiant dans sa scolarité

Ouvrir et S'ouvrir

Communiquer et Promouvoir les usages du numérique

2022: une nouvelle rentrée ...

- **Engagement impératif** des parents à ne pas faire venir leur enfant à l'école en cas de symptômes apparents (fièvre, toux, nez qui coule), de cas contact avéré dans la famille, en l'attente de résultats après un test COVID,
- **Désinfection** des mains à l'entrée du collège, en entrant dans les salles de classes, avant et après la récréation, avant d'entrer dans la cantine,
- Les salles sont **aérées et nettoyées** chaque jour,
- Lors de la **pause méridienne**, les élèves sont tous ensemble dans la cour. Pendant les **récréations** (matin et après-midi), les élèves de 6^e sont au premier étage, et les 5^e au rez-de-chaussée,
- A la cantine, un espace dédié à chaque niveau est prévu.

<https://www.education.gouv.fr/covid-19-questions-reponses>

Que se passe-t-il pour les élèves et les personnels "cas confirmé" dans une école ou un établissement scolaire ?

- Les règles applicables aux cas confirmés en milieu scolaire sont celles arrêtées par les autorités sanitaires pour les adultes et enfants en population générale. Elles sont présentées ci-après.
- Il appartient aux responsables légaux des élèves d'informer sans délai le directeur ou le responsable d'établissement des situations de cas confirmé.
- L'élève cas confirmé ne doit pas se rendre à l'école ou dans l'établissement et devra respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités sanitaires ([cf. les consignes générales](#)). Elles sont présentées ci-après.
- **S'agissant des élèves de moins de 12 ans, indépendamment de leur statut vaccinal, ainsi que des élèves de 12 ans et plus et des personnels bénéficiant d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 7 jours. Il peut prendre fin au terme de 5 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 5ème jour et que son résultat est négatif, et en l'absence de symptômes depuis 48h. Lorsque le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible, un test antigénique par prélèvement nasal peut être réalisé pour les élèves de moins de 12 ans par ou sous la responsabilité d'un pharmacien, d'un médecin ou d'un infirmier.**
- S'agissant des élèves de 12 ans et plus et des personnels non vaccinés ou ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, l'isolement est de 10 jours. Il peut prendre fin au terme de 7 jours si un test antigénique ou PCR est réalisé au 7ème jour et que son résultat est négatif.
- La période d'isolement débute :
 - à partir du début des symptômes pour les cas symptomatiques ;
 - à partir du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques.
- Le retour à l'école ou à l'établissement se fait, sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières. Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour les cas confirmés durant les 7 jours suivant leur période d'isolement (à partir du CP).

Le protocole sanitaire

COVID-19

ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023 PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

La détermination du niveau applicable pourra concerner **tout ou partie du territoire**.
Il s'appuiera sur une **analyse qualitative** (nature et caractéristiques des variants) et **quantitative** (situation hospitalière notamment) de la situation. En cas de renforcement du protocole au cours de l'année, il sera recherché un délai de mise en œuvre de **10 jours**.

	SOCLE	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3
Doctrine d'accueil	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée 	<ul style="list-style-type: none"> • Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local
Protocole sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Recommandations générales édictées par le ministère de la Santé et de la Prévention 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Pas de limitation du brassage obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service 	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des mesures d'aération et de lavage des mains • Port du masque : application des règles en population générale (règles en vigueur pour les adultes et les enfants dans l'espace public et dans les autres établissements recevant du public) • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le premier degré • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, distanciation adaptée à respecter 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives autorisées en extérieur. En intérieur, seules les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont permises
Protocole de contact-tracing	Pour tous les niveaux, application des règles définies par les autorités sanitaires.			

La journée d'un élève de 6^{ème}

❖ L'entrée dans l'établissement

Les élèves présentent leur carte de scolarité, se désinfectent les mains et vont attendre en rang dans la cour l'arrivée de leur professeur.

❖ Les casiers

Les élèves demi-pensionnaires y déposent le matin en arrivant, les livres et cahiers de l'après-midi (inversement à la pause déjeuner). Le casier, partagé, doit être fermé par un cadenas.

❖ La demi-pension

Les élèves passent classe par classe. Un surveillant vérifie que chaque élève se désinfecte les mains avant d'entrer prendre son plateau.

❖ Les permanences

Lorsqu'un professeur est absent ou lors des permanences régulières, les élèves sont pris en charge par la vie scolaire. Les élèves sont invités à travailler ou lire en silence.

❖ Le CDI

Le centre de documentation et d'information est accessible en dehors des heures de cours, et heures de permanence. Les élèves peuvent y emprunter des livres.

❖ La sortie de l'établissement

Les élèves présentent leur carte, un surveillant vérifie l'horaire de sortie. Les parents indiquent si leur enfant est autorisé à quitter l'établissement.



Un emploi du temps de 6^{ème}

Application des modifications à partir de semaine 35 (01/09/2022 - 03/09/2022) ?

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
08h00						
08h15	HISTOIRE-GEOGRAPHIE FERAT L. 401 DELACROIX	FRANCAIS GARGALLO T. 001 DELACROIX		1 HISTOIRE-GEOGRAPH... FERAT L. 104 DELACROIX T1 2 HISTOIRE-GEOGRAPH... FERAT L. 220 DELACROIX T1	FRANCAIS GARGALLO T. 220 DELACROIX	
09h00						
09h15	ANGLAIS LV1 EL MERNISSI J. 213L DELACROIX	MATHEMATIQUES DE VERDIERE L. 209M DELACROIX	ED.PHYSIQUE & SPORT. SAUVAGEOT D. DELACROIX	MATHEMATIQUES DE VERDIERE L. 103M DELACROIX	ANGLAIS LV1 EL MERNISSI J. 211L DELACROIX	MATHEMATIQUES DE VERDIERE L. 209M DELACROIX
10h10						
10h30						
11h10	ED.PHYSIQUE & SPORT. SAUVAGEOT D. DELACROIX	ANGLAIS LV1 EL MERNISSI J. 208L DELACROIX	SEME.04P.1 MATHEMATIQUES DE VERDIERE L. 103M DELACROIX	MATHEMATIQUES DE VERDIERE L. 103M DELACROIX	ARTS PLASTIQUES 302 - Arts Plastiques DELACROIX	SEME.04P.1 ANGLAIS LV1 EL MERNISSI J. [SEME 04P_1_1] 207L DELACROIX
11h30						
12h10						
12h50						
13h10						
13h50		PHYSIQUE-CHIMIE DESCHASEAUX C. 108PHCH DELACROIX			FRANCAIS GARGALLO T. 220 DELACROIX	
14h10	EDUCATION MUSICALE 301 - Education musicale DELACROIX	HISTOIRE-GEOGRAPHIE FERAT L. 104 DELACROIX		SEME.04P.1 SCSCIENCES VIE & TE... BEN HAMOUDI K. [SEME 04P_1_1] 106SVT DELACROIX	ANGLAIS LV1 EL MERNISSI J. 210L DELACROIX	TECHNOLOGIE DELIMY N. 219T - TECHNO DELACROIX
14h50						
15h15	MATHEMATIQUES DE VERDIERE L. 215M DELACROIX			SEME.04P.2 SCSCIENCES VIE & TE... BEN HAMOUDI K. [SEME 04P_2_1] 106SVT DELACROIX	FRANCAIS GARGALLO T. 220 DELACROIX	
16h05						
16h15	SCSCIENCES VIE & TERRE BEN HAMOUDI K. 106SVT DELACROIX					
17h05						
17h15						
18h00						
18h15						
19h10						

L'accompagnement personnalisé

- Un dispositif qui s'adresse à tous les élèves.
- Un objectif principal : répondre aux besoins des élèves
 - ↓
Soutien
 - ↓
Approfondissement
- 3 heures par semaine dans le cadre de la grille horaire (26 heures)

- ❖ Français 1h
- ❖ Mathématiques 1h
- ❖ Anglais 1h

Effectif réduit

Deux dispositifs particuliers

- **Évaluation nationale en début de 6^{ème}** ☞ **diagnostic des compétences**
 - Français 1h
 - Mathématiques 1h
 - Sur support numérique
 - Cette évaluation se déroulera entre le 13 septembre et le 1^{er} octobre.
- **Dispositif « Devoirs faits »**
 - Temps dédié à la réalisation des devoirs
 - Pour les collégiens volontaires
 - Encadrement :
 - ☞ Professeurs volontaires
 - ☞ Assistants d'éducation
 - ☞ Service civique
 - ☞ Hors EDT

Les dates importantes 2022-2023

↳ Les trimestres

↗ 1^{er} trimestre : du 02/09 au 19/11/2022

→ 2^{ème} trimestre : du 21/11 au 07/03/2023

↘ 3^{ème} trimestre : à partir du 08/03/2023

↳ Les conseils de classes

↗ 1^{er} trimestre :

-Entre le 21/11 et le 02/12/2022

-Remise des bulletins PP/parents à suivre

↘ 2^{ème} trimestre :

-Entre le 07 et le 21 mars 2023

-Envoi du bulletin

Les dates importantes 2022-2023

↪ Exercice incendie : 27 septembre 2022



↪ Exercice départemental Vigipirate :
date à venir



Le règlement intérieur du collège Janson de Sailly

★ Être Jansonien

Appartenir à une communauté avec une forte identité, partager des valeurs de respect, de solidarité et donner le meilleur de soi-même : viser l'excellence humaine et scolaire.

★ Ponctualité / Assiduité

Toute absence doit être justifiée auprès de la vie scolaire par le biais de la messagerie mon lycée.net ou sur papier libre.

★ Autorisation exceptionnelle de sortie

Une demande écrite précisant le nom de l'élève, la classe, le motif et l'heure de sortie souhaitée, par mail, via l'ENT depuis le compte parent exclusivement, à l'attention de la vie scolaire ou par courrier manuscrit.

★ Téléphone portable et objets connectés

Leur utilisation est interdite dans l'enceinte du collège. Tout objet doit être éteint (pas de mode vibreur ou mode avion) et rangé. Dans le cas contraire, ils peuvent être confisqués de manière temporaire et seront rendus à un parent ou à l'élève en fin de journée.

★ Tenue

La tenue des élèves doit être compatible avec le statut de collégien. Cela implique une tenue dite « de travail ». Les couvre-chefs ne sont pas autorisés, leur usage est limité à la cour de récréation en fonction des conditions climatiques.

La journée d'un élève de 6^{ème}

❖ Carte scolaire

❖ L'ENT :  monlycee.net

 Pronote (cahier de texte, notes, devoirs, absence, retard)

❖ Vos interlocuteurs du quotidien



Mme Grécourt, CPE



L'équipe pédagogique



Le pôle
médico-social



Le professeur principal

Bonne année scolaire à tous !



JANSON DE SAILLY COLLÈGES LYCÉE CPGE Q



Une volonté **d'excellence éducative**
enracinée dans la République